

Concept d'un *Parc nourricier*
dans les prairies des Grands domaines de Jésus-Marie,
de Benmore et de la Fédération des Augustines



Sarracenia Purpurea (sarrazine)

Plante extraite du tableau *Sarrazin receives a Pitcher Plant*
(C.W. Jefferys, Bibliothèque et Archives Canada C-069104)¹

Document de réflexion à l'intention de la Ville de Québec
Version 1.3, 28 janvier 2016*

Nicole Dorion-Poussart, M.A. (Histoire)
Membre émérite de la Société d'histoire de Sillery

*La dernière mise à jour de ce document est accessible via <http://www.sillery-quebec.com/nouvelles.htm>

Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi,
et il y a ceux qui imaginent les choses telles qu'elles pourraient être
et se disent...pourquoi pas ?

George Bernard Shaw

Table des matières

Introduction	4
Pourquoi l'agriculture urbaine?	5
Pourquoi un <i>Parc nourricier</i> dans les Grands domaines ?	6
Description du <i>Parc nourricier</i>	7
Vision du concept à moyen et long terme	9
<i>Le parc du Faubourg Saint-Michel</i>	9
<i>Le Jardin communautaire de Sillery</i>	10
<i>La jardinet sauvage</i>	10
Suggestion d'un modèle de gestion	11
Suggestion d'une appellation et d'un logo	13
<i>James McPherson Le Moine</i>	13
<i>La Sarrazine</i>	13
Conclusion	15
Annexe <i>Jardinet sauvage</i>	16
Notes et références	18

Introduction

La Ville de Québec a statué sur le devenir du site patrimonial de Sillery avec l'adoption de son PPU, le 21 décembre 2015.

Je n'élaborerai pas ici sur les discussions et actions citoyennes qui ont eu cours depuis 2006, demandant que le site soit exempt de tout développement immobilier. La Ville et les circonstances en ont décidé autrement.

Ceci étant, je réitère, en la précisant, ma proposition de créer un *Parc nourricier* – déjà exprimée dans un premier mémoire adressé au Conseil du patrimoine culturel du Québec, en mars 2013, puis dans un second transmis à la Ville, en juin 2015. Ces propositions visaient la préservation du patrimoine exceptionnel que constituent les prairies de Jésus-Marie, Benmore et de la Fédération des Augustines, dès lors où un certain développement immobilier apparaissait inéluctable. Il s'agit maintenant de *mettre en valeur* ce patrimoine, avec ses personnages et leurs contributions, ainsi que leur passion pour la nature, notamment la botanique et l'ornithologie.

Le *Parc nourricier* proposé répondra de plus aux *préoccupations environnementales* actuelles et futures, et rejoindra les réflexions et projets qui émergent sur la planète en aménagement et occupation du territoire urbain.

J'aimerais souligner la décision exprimée par la Ville dans la résolution R.V.Q. 2268 : « Étudier les différentes initiatives citoyennes, comme les projets « Cap en Cap », « Parc des Grands Domaines » et « Jardins nourriciers », afin d'évaluer la possibilité de les intégrer en tout ou en partie dans le projet d'aménagement du Sentier linéaire de la falaise de Sillery, développé par la Ville en collaboration avec la CCNQ. »²

Dans ce même document, la Ville annonce qu'elle maintiendra libre de tout bâtiment une bande de « 50 à 100 mètres³ par rapport à la cime de la falaise », et qu'elle favorisera la création du *Parc Saint-Michel* (stationnement converti en espace vert et petit parc du faubourg réunis).

Certes, le plan détaillé des transferts de propriétés à venir entre les promoteurs et la Ville reste à voir. Ma compréhension littérale du libellé du PPU me permet, en tout état de cause, de croire que la réalisation du concept que je propose est pleinement compatible avec le PPU.

Les décisions de la Ville permettront de conserver le caractère patrimonial du *Faubourg Saint-Michel* (ancien quartier ouvrier de la Côte de l'Église), de créer le *Sentier de la falaise* ainsi que le *Parc nourricier* pour le plus grand bénéfice des citoyennes et citoyens de Québec.

Pourquoi l'agriculture urbaine?

La pratique de l'agriculture urbaine s'épanouit aujourd'hui dans la plupart des grandes villes du monde⁴ avec des lots communautaires, des coopératives agricoles, des jardins potagers sur les toits... Cette pratique a émergé à la périphérie des villes anglaises, allemandes et hollandaises au 18^e siècle avec la révolution industrielle, l'urbanisation, la transformation de l'agriculture et la réorganisation des modes de production.

Après la Seconde Guerre mondiale, apparaissent la fabrication massive d'engrais, d'insecticides, de pesticides et d'herbicides, le perfectionnement de la mécanisation agricole, la création de camions réfrigérés pour le transport des fruits et des légumes sur de longues distances et leur mise en marché dans les grandes surfaces.

Cette évolution fait qu'une certaine distance se creuse, au fil du temps, entre les producteurs agricoles « industriels » et les consommateurs. Elle engendre une réaction qui se manifeste dans la popularité des marchés fermiers qui offrent des produits locaux cultivés biologiquement, sans intermédiaire, et dans l'établissement de jardins communautaires à l'intérieur des villes.⁵ À l'origine de tels jardins en milieu urbain⁶, on retrouve aussi bien des initiatives – fréquentes – d'individus engagés, que des mouvements issus de groupes sociaux, ou encore de corporations communautaires ou d'organisations caritatives.⁷

Dans les années récentes, ce courant, devenu mondial et amorcé par la base comme il l'était à ses débuts, a maintenant rejoint les intentions de nombreux leaders politiques. Plusieurs fois par semaine la presse d'ici et d'ailleurs présente des articles faisant état de projets concernant l'agriculture en milieu urbain.

Il s'agit donc d'un véritable courant mondial qui résulte de facteurs suivants

- Meilleur aménagement de l'espace urbain
- Sensibilité écologique : meilleure connaissance du déséquilibre écologique de notre époque, souci de créer une agriculture durable.
- Dimension sociale : plaisir de jardiner et création d'un espace communautaire favorisant les échanges.
- Meilleure pratique alimentaire : réaction à une industrialisation massive de l'agriculture, sensibilité vis à vis la qualité et la provenance des aliments, besoin mieux compris d'une saine alimentation.
- Santé physique et mentale : importance des jardins urbains comme contribution au mieux-être des citoyens.

Pourquoi un *Parc nourricier* dans les Grands domaines ?

La culture du sol sur le plateau de Sillery commence le 2 août 1646 avec l'établissement des Hurons à qui le gouverneur Charles Huault de Montmagny avait octroyé une concession. Érigée en seigneurie cinq années plus tard, cette concession devient propriété des Jésuites en 1699 après le départ des Hurons pour la Jeune Lorette (aujourd'hui Wendake). Les activités agricoles perdureront tout au long du Régime français.

Après la Conquête de 1759, des industriels du bois s'installent à Sillery et aménagent de vastes domaines jardiniers. Ils le font en accord avec l'esthétique pittoresque de l'époque et amplifient l'exploitation du sol avec l'introduction de nombreuses variétés de légumes et de fruits, notamment les raisins de table. Ils construisent aussi des serres pour prolonger la culture pendant la saison hivernale.

Dans les années 1860, le commerce du bois et la construction navale dans les anses de Sillery et dans la région de Québec amorcent leur déclin. Ces activités disparaissent au début du 20^e siècle. Les religieuses de Jésus-Marie acquièrent alors le domaine du notaire Lindsay (ancien domaine Pemberton) pour fonder une oeuvre d'éducation. Elles pratiqueront l'agriculture maraîchère pour satisfaire aux besoins de leur institution. Plus tard, d'autres institutions religieuses s'ajouteront.

Aujourd'hui encore, et ceci depuis une trentaine d'années, le *Jardin communautaire de Sillery* y perpétue la vocation agricole du plateau.⁸



L'établissement d'un *Parc nourricier* dans les Grands domaines signifierait la préservation de ces espaces riches d'un patrimoine historique, culturel et naturel.

Le sol des prairies est particulièrement propice à l'agriculture, non contaminé, orienté plein sud avec un léger dénivellement vers la falaise. Qui plus est, il a toujours été consacré à des fins agricoles.

À la suite de l'article « Terres patrimoniales de Sillery : plaidoyer pour l'agriculture urbaine » dans *Le Soleil* du 17 mai 2015, la conseillère Julie Lemieux, responsable de l'aménagement du territoire déclarait : « On souhaite qu'il y ait des jardins communautaires sur les propriétés conventuelles de Sillery et on travaillera en ce sens. »⁹

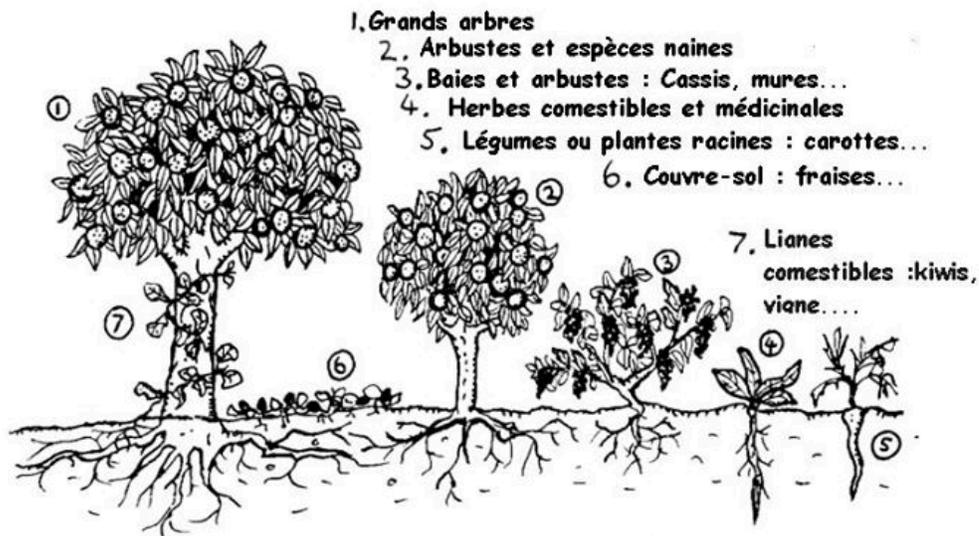
Encore récemment, la Ville mentionnait son intention de doubler les espaces de jardins communautaires. Le *Parc nourricier* contribuerait significativement à la réalisation de cet objectif.

Description du *Parc nourricier*

Les prairies situées entre la cime de la falaise et la lisière sud des domaines de Jésus-Marie, Benmore et de la Fédération des Augustines s'avèrent des lieux de prédilection pour l'établissement du *Parc nourricier* que je propose.

Les espaces légués à la Ville par les promoteurs immobiliers pour l'aménagement du *Sentier linéaire de la falaise* et son espace contigu couvrent plus de 110 000 m² de superficie au total.¹⁰ Sans connaître la portion qui pourrait être dévolue au *Parc nourricier*, on peut présumer qu'elle serait amplement suffisante pour son établissement. À cet égard, je me réfère aux *Jardins de la Grelinette* à St-Armand, Québec, dont la production, basée sur un seul hectare (10 000 m²) dessert 120 familles montréalaises et 2 marchés fermiers.¹¹

J'envisage le *Parc nourricier* comme un vaste jardin avec des zones individuelles (analogues en tous points à la formule bien connue du jardin communautaire) et des zones collectives ; le tout configuré dans l'esprit pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle et selon le concept de la « permaculture ». Ce concept a été émis par les Australiens Bill Mollison et David Holmgren dans les années 1970 et par l'Anglais Robert Hart, avec la notion de « Forest Gardening » quelques années plus tard. À la suite d'une visite chez Hart, Mollison adopte cette idée d'un système de culture en sept couches de végétaux. Dès lors, cette intégration de la diversité constituera l'élément distinctif de la permaculture.



Le jardin-fôret : une association bénéfique de 7 couches de végétaux

Cette illustration est tirée de la page Facebook du collectif Au coin de ma rue, Une forêt qui nourrit - <https://www.facebook.com/pages/Au-coin-de-ma-rue-Une-forêt-qui-nourrit/1382094438698648?fref=ts>. L'original, en anglais, créé par G. Burnett, a été placé dans le domaine public en 2006 (http://en.wikipedia.org/wiki/Forest_gardening#mediaviewer/File:Forgard2-003.gif)

Cette philosophie de production agricole durable possède une étonnante affinité avec l'esthétique pittoresque.

J'imagine le *Parc nourricier* conçu comme un espace harmonieux avec ses allées sinueuses, ses pergolas – à la manière de celles réalisées en branches de saule vivant à Cataractes par les Urbainculteurs – et ses points d'eau (vasques, fontaines), ses arbres et arbrisseaux fruitiers, ses plates-bandes de légumes, de fines herbes, de fleurs comestibles, et de fleurs non comestibles cultivées pour la beauté des lieux et la confection de bouquets.

Outre les facteurs positifs mentionnés en page 5, la mission éducative¹² du *Parc nourricier* serait importante. Signalons :

- les conseils de maîtres jardiniers
- les conférences, ateliers et démonstrations
- les rappels des dimensions sociales et historiques des lieux
- les activités familiales
- les visites scolaires
- un Sentier botanique autoguidé

On trouvera en page 11 des suggestions quant à la gestion du *Parc nourricier*.



<http://urbainculteurs.org/realisations/architecture-vegetale>

Vision du concept à moyen et long terme

Dans mon esprit, le *Parc nourricier* s'étendrait éventuellement depuis le *Faubourg Saint-Michel* jusqu'au domaine de la Fédération des Augustines. En plus des espaces consacrés à l'agriculture urbaine dans les domaines de Jésus-Marie, Benmore et de la Fédération des Augustines, le parc formerait un vaste ensemble comprenant :

- Le parc du *Faubourg Saint-Michel* prévu dans le PPU, en substitution de l'aire de stationnement actuelle¹³,
- Le *Jardin communautaire de Sillery* relocalisé et agrandi, de 1 200 m² à 2 250 m²¹⁴,
- Un jardinet sauvage.

Ces trois éléments sont décrits ci-dessous.

Le parc du Faubourg Saint-Michel

Dans le but de sauvegarder le cadre de vie sociale et culturelle du faubourg, j'ai rédigé et transmis à la Ville de Québec, le 29 juin 2015, une réflexion intitulée *Terres patrimoniales de Sillery : plaidoyer pour le Faubourg Saint-Michel*.¹⁵

Je proposais de reverdir les espaces aujourd'hui occupés par un vaste terrain de stationnement et de leur donner vie en introduisant l'agriculture urbaine :

« À la place du stationnement actuel, lequel bénéficie d'un ensoleillement intégral, j'imagine une grande serre de jardin à l'ancienne recouverte de verre pour la culture de fruits exotiques pendant l'hiver, comme cela se faisait au 19^e siècle dans les domaines jardiniers. Cette serre entourée de plates-bandes de légumes et de fleurs prendrait place dans un lieu patrimonial exceptionnel ; elle en rehausserait encore l'intérêt touristique.

La serre pourrait également servir à la préparation de semis printaniers pour le *Parc nourricier* et soutenir un volet éducatif en recevant des étudiants et les personnes intéressées par l'agriculture urbaine.

Je me prends à y rêver et, en outre, à l'aménagement d'une place publique sympathique entourée de verdure, avec son kiosque comme lieu de rassemblement pour des conférences et des ateliers relatifs à l'agriculture urbaine, à l'interprétation historique du faubourg et de l'industrie du bois dans les anses de Sillery, à des concerts d'été...

Je recommande que les espaces réservés à la serre et aux plates-bandes fassent partie du *Parc nourricier*. L'ensemble serait administré et animé par une Coopérative de solidarité, tel que proposé dans mon mémoire du 2 juin. »

Le Jardin communautaire de Sillery

Comme je l'ai indiqué plus haut dans ce document, le *Jardin communautaire de Sillery* perpétue la vocation agricole du plateau depuis une trentaine d'années. On peut escompter que des liens opérationnels existeront avec le *Parc nourricier*, comme l'accès aux infrastructures et la coordination avec diverses activités complémentaires.

Le jardinet sauvage

Il s'agit de cette section du domaine Jésus-Marie formant un vaste triangle rectangle inversé. Son côté Est longe la propriété de l'église Saint-Michel, son côté Nord coïncide approximativement avec la frontière du futur emplacement du *Jardin communautaire de Sillery*. Son hypoténuse part au bas de l'escalier du belvédère de la pointe à Puiseaux remonte vers le Nord-ouest et aboutit dans l'espace ouvert du domaine, plus ou moins en face de la villa Sous-les-Bois. Le *Sentier de la falaise* suivra, vraisemblablement, l'hypoténuse. (Voir le schéma en Annexe aux pages 16 et 17.)

De par sa pente prononcée et ses nombreux bosquets d'arbres, la section n'est guère propice à l'agriculture. On y retrouve, par ailleurs, un environnement naturel favorisant l'épanouissement des fleurs sauvages et l'accueil des oiseaux.

Je propose qu'elle soit conservée telle quelle en raison de l'importance historique des Grands domaines aux points de vue botanique¹⁶ et ornithologique¹⁷. Elle deviendrait le *Jardinet sauvage* du *Parc nourricier*.

On pourrait y réintroduire la « sarrazine »¹⁸ – une plante entomophage à fleur pourpre identifiée dans les années 1680, dans les environs de Québec, par Michel Sarrazin, premier médecin de la Nouvelle-France, puis trouvée par William Sheppard, dans les années 1840, dans son domaine de Woodfield.

Le caractère naturel de cet espace n'est peut-être pas étranger au fait que le merle bleu de l'Est (surnommé « Oiseau bleu du Canada » par James McPherson Le Moine) ait encore choisi, tout récemment, de construire son nid dans un bosquet et de passer l'été dans l'habitat champêtre des anciens Grands domaines.¹⁹ Passionné d'ornithologie, le châtelain du domaine Spencer Grange décrit ainsi cet oiseau migrateur :

C'est un oiseau actif, alerte et bon musicien. Il choisit la plus haute branche d'un grand arbre et y gazouillera pendant une demi-heure sans interruption. Son ramage est une répétition de notes courtes, mises d'abord avec force et rapidité, ensuite décroissantes, comme s'il s'était épuisé : puis il recommence. Ce chant se continue depuis mai jusqu'en juillet et août, temps où il cesse.²⁰

Suggestion d'un modèle de gestion

Il y aura évidemment lieu d'examiner de près comment cet ensemble jardinier pourrait être le mieux géré.

Les réflexions initiales du Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery suggèrent fortement la formule d'une Coopérative de solidarité. Celle-ci est déjà bien connue au Québec, et les modalités, tenants et aboutissants, sont appréciés et bien documentés.²¹

La Coopérative de développement régional (CDR) Québec-Appalaches en présente cette définition :

Une coopérative de solidarité a pour objectif de fournir des biens et services à ses membres utilisateurs et du travail à ses membres travailleurs tout en regroupant des personnes ou des entreprises qui ont un intérêt dans le projet.

C'est ainsi qu'on retrouve dans cet organisme des jardiniers amateurs / experts et toutes personnes intéressées à participer, un maître jardinier rémunéré permettant d'assurer un encadrement professionnel et des partenaires désireux d'apporter un soutien financier.



Par sa dimension communautaire, laquelle rejoint les membres de la coopérative ainsi que les non-membres, la proposition d'un *Parc nourricier* est à même d'entraîner d'importants bénéfices socio-économiques, notamment le bénévolat, le bien-être des citoyens et le développement d'une conscience écologique...

La mise en œuvre du *Parc nourricier* est ambitieuse, mais apparaît autant réaliste que réalisable en raison de :

- ses besoins financiers modestes

Au plan de sa logistique d'implantation et de fonctionnement, les infrastructures nécessaires – labourage, engrais verts, bâtisses de rangement, amenées d'eau... – sont relativement modestes, légères et exécutables en étapes successives, avec des coûts d'exploitation visant l'autosuffisance financière. Ceux-ci pourront être couverts, en majeure partie, au moyen :

- de parts sociales d'éligibilité – payées une fois par année, conférant le statut de membre et remboursées lorsque celui-ci quitte la Coop – et de parts sociales des membres de soutien,
- du prix de location de parcelles (maximum 4 par personne)²²,

- d'un dépôt de X \$ par membre remboursable avec X heures de bénévolat,
 - de la présentation de quelques événements par saison avec droit d'entrée.
- ses ententes de commandites et de partenariats

Il apparaît tout à fait plausible qu'un projet aussi engageant puisse obtenir divers appuis sous la forme de commandites, de biens ou de services.

- Caisse Desjardins Sillery-Saint-Louis de France
- Banque nationale
- Corporation de développement économique communautaire (CDEC)
- Fournisseurs d'outils et matériaux
- Programme Arbres Canada – Volet « Les arbres comestibles »
- Université Laval, Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation, par des stages d'étude pour des étudiants
- Jardin Botanique Roger-Van den Hende
- Mécènes

En tout état de cause et quel que soit le format ultimement choisi, les principes suivants sont fondamentaux :

- Le projet du *Parc nourricier* se développe et évolue en continuité avec la vocation agricole séculaire des lieux.
- Le design du *Parc nourricier* s'inspire de l'esthétique pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle.
- Le développement agronomique s'effectue en conformité avec les concepts de permaculture et d'agriculture biologique.
- L'exploitation du sol prend pour modèle l'esprit des jardins communautaires.
- La Coopérative de solidarité fait une large place au bénévolat, à la collaboration et à l'initiative de ses membres.

Suggestion d'une appellation et d'un logo

James McPherson Le Moine

Je suggère que l'appellation des espaces qui seront utilisés pour la pratique de l'agriculture urbaine contienne le patronyme *McPherson Le Moine*.

La contribution de ce personnage sillerois est exemplaire. En effet, l'essentiel de tout ce que nous connaissons concernant l'essor horticole dans les Grands domaines au 19^e siècle nous est parvenu par sa plume, et de fait *uniquement* par sa plume.

Humaniste raffiné, érudit engagé, auteur prolifique, défenseur du patrimoine, McPherson Le Moine fut également un jardinier accompli. Qu'il suffise de rappeler qu'il a cultivé la vigne pendant une trentaine d'années et a organisé un festival de la vigne dans son domaine de Spencer Grange, chaque automne, de 1864 à 1896.²³

Sa passion pour l'ornithologie, le jardinage et l'histoire se prolonge dans l'engagement social. On le retrouve successivement membre fondateur de l'Institut canadien de Québec, des Archives nationales du Canada et de la Société royale du Canada. L'action qu'il exercera à travers la Literary and Historical Society of Quebec, dont il fut membre pendant 40 ans – il aura été président, vice-président et conservateur de son musée d'histoire naturelle – s'étendra à la conservation des murailles du Vieux-Québec, à la transformation des plaines d'Abraham en un parc public et à l'érection d'un monument dédié au fondateur de la ville, Samuel de Champlain.

Autant il est primordial de sauvegarder les espaces patrimoniaux de Sillery, autant il convient de rappeler le rôle insigne de James McPherson Le Moine dans la transmission de leur mémoire. La désignation que je propose, soit *Le Parc nourricier McPherson Le Moine*, m'apparaît donc toute indiquée.

La Sarrazine

Je suggère de plus que la Ville de Québec et la CCNQ adopte la « sarrazine » comme logo pour l'ensemble du *Parc nourricier* et peut-être même pour le *Sentier de la falaise*. Il s'agirait de schématiser l'illustration qui apparaît sur la page titre de ce document.

Cette plante indigène de la côte nord-est du continent américain est emblématique pour Sillery. Michel Sarrazin, premier médecin de la Nouvelle-France, l'a identifiée dans les environs de Québec et William Sheppard l'a retrouvée dans son domaine de Woodfield.

L'utilisation de cette fleur comme logo remémorerait le souvenir des Sarrazin et Sheppard ainsi que celui d'Harriet Sheppard et de ses amies botanistes Anne Mary Flower Perceval, Christiane Brown Ramsay, comtesse de Dalhousie, et Fanny Amelia Bayfield, épouse de l'hydrographe Henry Wolsey Bayfield, qui herborisaient dans les Grands domaines de Sillery au 19^e siècle.

Ces *ladies* ont contribué au développement de la science botanique en fournissant des spécimens à des naturalistes réputés tels qu'Asa Gray, professeur à l'Université Harvard, et G. Bentham et J.D. Hooker, botanistes aux Royal Botanic Gardens de Londres.

Conclusion

Le Parc nourricier comme trait d'union dynamique entre le passé et le futur

L'histoire de Sillery – en quelque sorte microcosme de l'histoire du Québec et du Canada – peut être retracée dans les Grands domaines depuis près de 400 ans. On peut anticiper que la CCNQ fera découvrir les événements, activités et personnages qui y ont laissé leur empreinte avec des bornes d'interprétation placées tout au long du *Sentier de la falaise*.

Au-delà de ces éléments historiques, il m'a semblé important de signaler que des activités agricoles auront continué sur le plateau de Sillery depuis l'arrivée des Français jusqu'à aujourd'hui, dans le *Jardin communautaire de Sillery*. Je vois donc la Ville assurer la pérennité de cette personnalité des Grands domaines en y développant audacieusement l'agriculture urbaine.

J'ai conçu ce projet d'un *Parc nourricier* dans une perspective de conservation d'une partie des Grands domaines de Jésus-Marie, Benmore et de la Fédération des Augustines et dans une perspective écologique et sociale à long terme. Le projet est rassembleur, invitant toutes les personnes de Québec intéressées au jardinage à s'y associer. Il s'agit d'un projet citoyen pour les citoyens.

Le *Parc nourricier* constituerait une addition remarquable dans l'ensemble jardinier des Grands domaines de par sa proximité naturelle avec le domaine Catarauqui, ses jardins et son potager, et avec le parc du Bois-de-Coulouge, et sa forêt nourricière introduite en 2014.

Une serre de jardin à l'ancienne recouverte de verre, élevée dans l'espace vert du Faubourg Saint-Michel – accessible l'année durant –, s'imposerait comme un haut lieu pour des visites parascolaires ayant pour but d'initier les jeunes à l'agriculture urbaine. Une serre – élément caractéristique des anciens domaines jardiniers du 19^e siècle – constituerait un rappel historique des plus intéressants.

À maturité, le *Parc nourricier* sera magnifique, utilitaire et exemplaire, rejoignant des aspirations contemporaines et légitimes des citoyens.

Le *Parc nourricier* est destiné à s'inscrire parmi *Les Jardins du Québec* que le tourisme d'ici et d'ailleurs souhaitera connaître ainsi que dans le circuit touristique projeté *De cap en Cap*.

En créant le *Parc nourricier*, la Ville de Québec rejoindrait – de façon exemplaire – le concert des grandes villes internationales, pour lesquelles l'agriculture urbaine constitue une évolution aussi positive qu'incontournable.

ANNEXE

Jardinet sauvage

(Voir sketch approximatif en page suivante.)

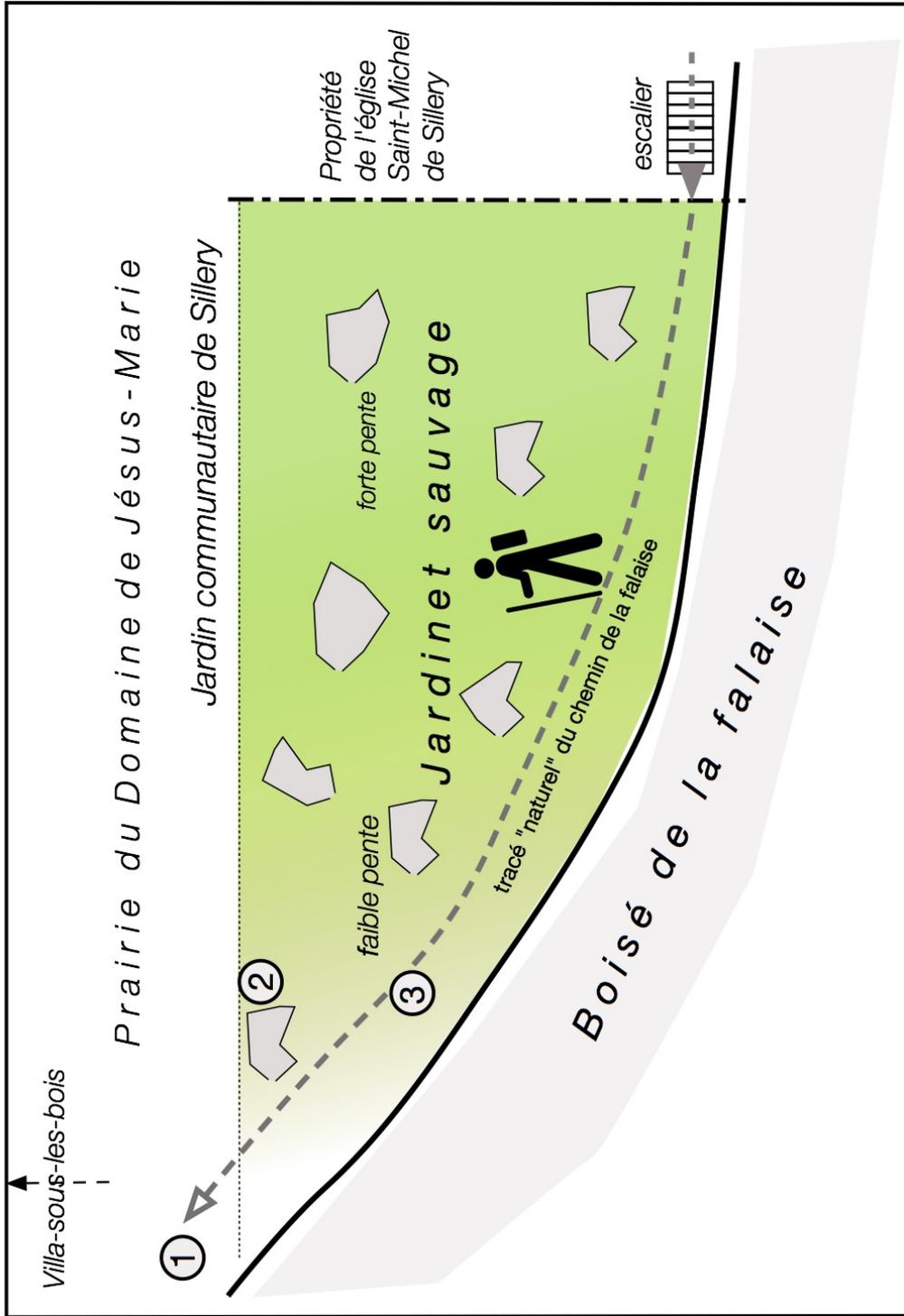


Vue panoramique, à partir du point 1



Vues à partir des points 2 et 3

Photos: Denis Poussart, 2016



Notes et références

- ¹ Dorion-Poussart, Nicole, *Voyage aux sources d'un pays – Sillery, Québec*, GID, 2007, 350 p. L'histoire de la « sarrazine » et le tableau de Jeffery apparaissent aux pages 235-237.
- ² https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/territoire/ppu_sillery/docs/reglement_2268.pdf
- ³ 50 à 100 mètres correspondent à 164 à 328 pieds.
- ⁴ Un exemple parmi tant d'autres : « Une charte pour végétaliser les toits de Paris », dans *Les Echos.fr*, 20 janvier 2016, <http://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-des-marches-publics/021611247840-une-charte-pour-vegetaliser-les-toits-de-paris-1193751.php>
- ⁵ Dorion-Poussart, « Les grands domaines de Sillery – leur mémoire à travers sir James McPherson Le Moine, leur sauvegarde par l'agriculture urbaine » dans *La Charcotte*, volume 28, numéro 2, automne 2014, http://www.sillery-quebec.com/Charcotte_nov2014.pdf
- ⁶ La proportion de la population mondiale vivant en milieu urbain est aujourd'hui de 54% ; on prévoit qu'elle atteindra 66% en 2050, <https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/world-urbanization-prospects.html>
- ⁷ Pour une analyse détaillée des origines, voies et moyens de l'agriculture urbaine : *Implementing Urban Agriculture in Europe: A Case Study of Urban Agriculture Projects in the Netherlands and Switzerland*, Ladina Knapp, thèse de maîtrise en agriculture organique, université Wageningen, 2013, http://urbanagriculturebasel.ch/wp-content/uploads/2014/01/LADINA-KNAPP_MASTER-Thesis-Urban-Agriculture.pdf
- ⁸ Dorion-Poussart, *Renaissance d'un patrimoine inconnu ou oublié : un jardin potager et fruitier dans les grands domaines*, 13 mars 2013, mémoire adressé au Conseil du patrimoine culturel du Québec, http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/biens-culturels/Memoires/Nicole-Dorion-Poussart.pdf
- ⁹ Gaudreau, Valérie, « Terres patrimoniales de Sillery : la Ville ouverte à l'agriculture urbaine », *Le Soleil*, 19 mai, 2015, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/201505/19/01-4870904-terres-patrimoniales-de-sillery-la-ville-ouverte-a-lagriculture-urbaine.php>
- ¹⁰ Ville de Québec, Communiqué 16 décembre 2015, https://www.ville.quebec.qc.ca/espace_presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=14708
- ¹¹ *Les Jardins de la Grelinette* à St-Armand, <http://lagrelinette.com>
- ¹² Charland, Clotilde, *Analyse de la contribution éducative de projets d'agriculture urbaine en vigueur dans les grands centres urbains du Québec*, (M.A. Env.), <https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Essai-C.Charland.pdf>
- ¹³ Ville de Québec, *Le site patrimonial de Sillery et ses environs, PPU*, https://www.ville.quebec.qc.ca/grandsprojetsverts/territoire/ppu_sillery/docs/presentation_16-12-2015.pdf
- ¹⁴ *Op. cit.*, Ville de Québec, Communiqué du 16 décembre 2015
- ¹⁵ Dorion-Poussart, *Terres patrimoniales de Sillery: plaidoyer pour le faubourg Saint-Michel*, Une réflexion transmise à la Ville de Québec le 29 juin 2015, <http://www.sillery-quebec.com/nouvelles.htm>
- ¹⁶ Hardy, Suzanne, « L'ancien domaine Woodfield : au cœur de l'histoire botanique nord-américaine »¹⁶, dans *La Charcotte*, vol. 28, no. 2, automne 2014, pp. 5-14.

¹⁷ Consulter le mémoire préparé par Michel Robert, biologiste, et adressé au CPCQ en mars 2013, http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/biens-culturels/Memoires/Michel-Robert.pdf, <http://www.sillery-joyau.ca/?url=Patrimoine>

¹⁸ Pour en connaître davantage sur la *sarrazine / sarracenia purpurea* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Sarracénie_pourpre

¹⁹ Le merle bleu de l'Est requiert la présence de boisés et de prairies pour choisir d'y séjourner. Voilà une autre raison de préserver cet espace naturel afin que l'oiseau bleu ne déserte Sillery.

²⁰ Dorion-Poussart, « Sir James McPherson Le Moine – Culture et patrimoine » dans *Voyage aux sources d'un pays*, <http://www.sillery-quebec.com/Ch6.pdf>

²¹ Dorion-Poussart, Mémoire adressé à la Ville de Québec concernant le PPU Sillery *Un Parc nourricier dans les espaces non constructibles de l'arrondissement historique e Sillery, Protéger – Promouvoir – Partager*, 2 juin 2015, http://www.sillery-quebec.com/agriculture_urbaine/Memoire_PPU_Sillery.pdf

²² Les coûts de location de chacun des lots comme le montant du dépôt et le nombre d'heures de bénévolat requises pour se le faire rembourser seront déterminés en temps utile en se référant aux pratiques actuelles des deux plus grands jardins communautaires, et plus anciens, dans la ville de Québec, soit le jardin *Le Tourne-sol* : <http://www.tournesol.koumbit.org/> et le jardin communautaire biologique de l'Université Laval (JCBUL) : <http://www.jcbul.ca/>

²³ *Op. cit.*, Dorion-Poussart, <http://www.sillery-quebec.com/Ch6.pdf>